

**Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf**  
MRC de Portneuf

## AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

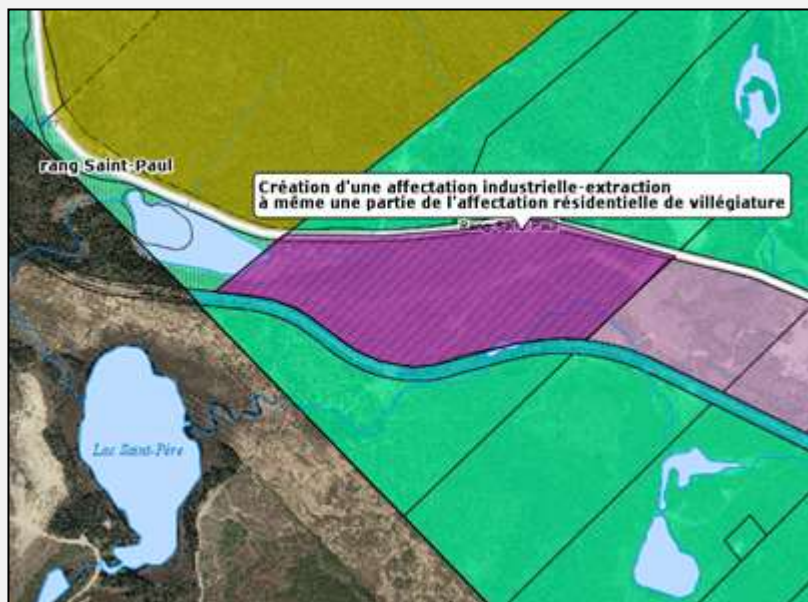
Aux personnes intéressées par deux projets de règlement modifiant respectivement le plan d'urbanisme numéro 396-12 et le règlement de zonage numéro 400-12 de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf :

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 12 août 2024, le conseil de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf a adopté les deux projets de règlements suivants :
  - Projet de règlement numéro 497-24 modifiant le plan d'urbanisme numéro 396-12 afin de créer une nouvelle aire d'affectation industrielle-extraction.

### Résumé du projet de règlement :

*Ce projet de règlement vise à modifier la carte des grandes affectations du territoire du plan d'urbanisme à l'endroit d'un site sur lequel sont projetés des activités d'extraction des ressources minérales (gravière-sablière) ainsi que l'aménagement d'une cour de triage de bois. Cette modification vise plus particulièrement à attribuer une affectation industrielle-extraction au lot 5 222 000, lequel est compris entre le rang Saint-Paul et le parc régional linéaire Jacques-Cartier/Portneuf. De plus, le plan d'urbanisme est modifié de manière à revoir le texte relatif aux affectations forestières et industrielle-extraction.*



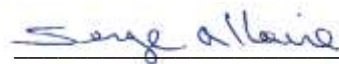
- Premier projet de règlement numéro 498-24 modifiant le règlement de zonage numéro 400-12 afin de créer une zone industrielle-extraction Ie-2 à même une partie de la zone résidentielle de villégiature Rv-11.

*Ce projet de règlement a pour objet de modifier le plan de zonage en concordance avec la modification qui sera apportée à la carte des grandes affectations du territoire au plan d'urbanisme par le biais du règlement 497-24. Il vise à créer une zone industrielle-extraction Ie-2 à même une partie de la zone résidentielle de villégiature Rv-11. Cette nouvelle zone sera plus précisément créée à même le lot 5 222 000, à l'endroit où sera déterminée une affectation industrielle-extraction au plan d'urbanisme tel qu'illustré ci-haut, afin d'y permettre l'exploitation d'une gravière-sablière ainsi que l'aménagement d'une cour de triage de bois.*

*De plus, ce règlement prévoit la possibilité d'entreposer des dépôts en vrac dans les zones industrielle-extraction (Ie) déterminées au plan de zonage et des modalités particulières afin d'exiger l'aménagement et le maintien d'espaces tampons au pourtour des sites d'extraction qui sont exploités à proximité du corridor routier panoramique de la route 367 et du parc régional linéaire Jacques-Cartier/Portneuf.*

2. Une assemblée publique de consultation portant sur ces deux projets de règlement se tiendra le **lundi 3 septembre 2024 à 18 h 30**, dans la salle du conseil située au 260, rue Pettigrew à Saint-Léonard-de-Portneuf. Au cours de cette assemblée, lesdits projets de règlement seront expliqués et le conseil entendra les personnes intéressées qui désirent s'exprimer relativement à ceux-ci.
3. Ces projets de règlement peuvent être consultés sur le site internet de la municipalité (<https://st-leonard.com/>) et une copie de ceux-ci peut être remise à toute personne intéressée qui en fait la demande à l'adresse courriel suivante : [saintleonard@deryste.com](mailto:saintleonard@deryste.com)
4. Ces projets de règlement ainsi que l'illustration détaillée des zones concernées par ceux-ci peuvent également être consultés au bureau municipal, situé au 260, rue Pettigrew à Saint-Léonard-de-Portneuf, pendant les heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 16h ainsi que le vendredi de 9h à 12h.
5. Le projet de règlement numéro 498-24 modifiant le règlement de zonage numéro 400-12 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

DONNÉ À SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF, CE 16<sup>E</sup> JOUR DU MOIS D'AOÛT 2024.



Serge Allaire,

Directeur général et greffier-trésorier

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Serge Allaire, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut dans le journal municipal diffusé sur le territoire de la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf et affiché des copies de celui-ci dans le respect du règlement 454-18 modifiant les modalités d'affichage des avis publics, le 16 août 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.



Serge Allaire,

Directeur général et greffier-trésorier